

SYNDICAT DES EAUX DE BUDOS. Le Conseil du Syndicat réuni à Mats, sous la présidence de Philippe Dubourg, a décidé que les usagers consommant moins de 150 m³ paieraient moins

Le seuil des 150 m³ d'eau

Le Syndicat des eaux de Budos englobe les communes d'Illats, Landiras, Budos et Pujols-sur-Ciron. C'était d'ailleurs la première sortie officielle du nouveau maire de Pujols, Dominique Clavier, élu par son Conseil municipal la veille. Une réunion pas vraiment ordinaire tant la ressource est au centre des préoccupations des responsables politiques, avec parfois des polémiques (lire encadré). Et ici peut-être plus qu'ailleurs : les sources de Budos assurent l'alimentation en eau potable de la moitié de la population bordelaise.

Ce conseil syndical se réunissait dans un contexte où le prix de l'eau est un sujet de discussion à Illats. Les habitants ont en effet reçu une lettre ouverte de l'association ICI (Information des Citoyens Illadais) qui proteste contre la modification des dates de paiement produisant trois factures d'eau en 2003 et trois factures d'assainissement en 2004, au lieu de deux.

Cette « avance de trésorerie » dénoncée par l'association semble réelle puisque les chiffres cités pour 2004 lors de cette séance signalent des recettes en augmentation de 65 % pour l'ex-

ploitant (265 940 € en 2003). « Les trois factures ont sans doute joué » explique Dominique Salin, de Socama Ingénierie, société qui assure l'ensemble des missions de maîtrise d'œuvre. « C'est sûrement du à ça » confirme Philippe Dubourg. « L'année prochaine on devrait s'attendre à une baisse pour l'exploitant, si non c'est qu'il y a un problème » conclut Dominique Salin.

Pour une consommation type de 100 m³, le prix s'élève à 1,52 du m³ à 1,66 pour Landiras et Illats compte tenu de la redevance avec « contre valeur pollution »

L'avenant qui déplaît

Depuis plusieurs mois l'association illadaise ICI dénonce à travers une lettre d'information une triple facturation d'eau en 2003 et d'assainissement en 2004. Une nouvelle lettre ouverte vient d'être distribuée aux habitants d'Illats, avec la réponse de la sous-préfète de Langon. Interrogée sur cette lettre, Philippe Dubourg déclare ne pas l'avoir lue.

ICI accuse la Lyonnaise et le Syndicat des eaux de Budos de s'être constitué une avance de trésorerie de quatre mois sur la consommation d'eau courante en s'appuyant pendant

liée à l'assainissement. Concernant ce bilan, une fiche synthèse d'information sera affichée dans les mairies.

A Budos, 900 000 € pour 60 abonnés. Concernant les nouveaux tarifs pour 2005, Philippe Dubourg propose deux tarifs, l'un pour ceux qui consomment moins de 150 in' (tarif inchangé) et ceux qui consomment plus (+2 %). « Lin geste social », selon P. Dubourg. L'année prochaine les papillons adhésifs « penser à ne pas dépasser 150 in' » devraient donc éclore près des compteurs.

pres d'un an sur un avenant au contrat. qui n'existait pas encore légalement. Un recalage justifié lors de la séance du 24 novembre 2003 du syndicat par « un retard pris lors du renouvellement du contrat d'affermage pour le service public de l'eau potable, les dates effectives de relevé des compteurs, de facturation et de reversement de la part de la collectivité ne correspondant pas aux dates indiquées dans le contrat ». Une délibération identique est prise ce jour la pour inclure un avenant similaire au contrat de l'assainissement avec la

On parlera aussi lors de ce conseil de l'assainissement à Budos : un investissement total de 1650000€ HT... Un investissement peu banal compte tenu d'un habitat diffus ou l'assainissement est d'habitude auto-nome. Mais cette situation est due à la particularité de ce petit village : ses sources abondantes assurent en effet l'alimentation en eau potable de la moitié de la population bordelaise. Sa source dite de Fontbanne fait autorité depuis 140 ans, quand son aq-duc de 41 kilomètres alimentait déjà Bordeaux. 400 000 € sont

prévus pour le bourg et 900 000 € pour le périmètre de protection des captages, avec une prise en charge par la CUB qui signe la convention. « Le ré-seau devrait être fait depuis 1970, observe Philippe Dubourg. Aujourd'hui l'assainissement collectif de toute cette zone est imposé... Pour les permis de construire à Budos, c'est extrêmement compliqué, en raison de ce périmètre ». Tout cela coule donc de source et l'habitat diffus explique ce coût assez exceptionnel : 900 000 € pour 60 abonnés.

Pascal Vallade

SAUR. Le 25 octobre dernier, la sous-préfète Marie-Hélène Desbazeilles répond au courrier du président de l'association, Gilles Baillet, en reconnaissant le caractère rétroactif des avenants : « Des renseignements en ma possession, il apparaît que le comité syndical a accepté par délibération du 24 novembre 2003 reçue dans mes services le 2 décembre de la même année, le principe de la modification du contrat du 4 avril 2003 précité par un avenant. Ce dernier, daté du 19 avril 2004, m'est parvenu le 22 avril 2004. Ces deux actes ad-

ministratifs dont je suis tenue d'effectuer le contrôle de légalité ne sauraient effectivement pas être rétroactifs. Cependant, en l'absence de toute information sur le rythme des facturations en 2003 que je n'ai par ailleurs pas à rechercher, ils n'ont pas donné lieu à observation lors de leur réception. En tout état de cause, le délai de recours contentieux de deux mois dont je dispose est clos depuis le 22 juin 2004. Je note par ailleurs que des 2004, la facturation a repris le rythme antérieur, comme vous le souhaitez ».